



DEPARTEMENT DE LA SARTHE

ARRETE N° **26_6473** du **22 OCT. 2026**

**DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE**
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Madame Anne-Claire MAIRESSE
Attaché principal territorial
Chef du service Habitat-logement
Direction Emploi, insertion et logement
Direction générale adjointe des Solidarités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame MAIRESSE, attaché principal territorial, Chef du service Habitat-logement, à l'effet de signer :

tous les actes relevant des activités du service Habitat-logement telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

à l'exception :

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
 - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 50 000 € HT,
 - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 50 000 € HT,
- les actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 50 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Madame MAIRESSE, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée, dans la limite de 15 000 € HT, par :

- Madame Maëva PERRIGAUD, attaché territorial, Chef du bureau Fonds solidarité logement,
- Madame Cécile HUBERT, attaché territorial, Chef du bureau Habitat – ressources.

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Madame MAIRESSE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame MAIRESSE, Madame PERRIGAUD et Madame HUBERT, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,

Frédéric BEAUCHEF

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de
légalité le **23 OCT. 2026**
et de sa publication ou notification le **23 OCT. 2026**